

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère du Commerce

Centre National du Registre du Commerce



Modalités d'inscription  
au registre du commerce

Mars 2006

C.N.R.C.

*Direction Générale*

R.N n° 24, le Lido, El Mohammadia - Alger B.P. 18 Bordj El Kiffan/Code Postal 16411

Tél. : (021) 20.10.28 / 20.55.38 / 20.37.53

web : <http://www.cnrc.org.dz>

Fax : (021) 20.19.71 / 20.37.60

E-mail : [cnrc@wissal.dz](mailto:cnrc@wissal.dz)

# Les modalités d'inscription au registre du commerce en Algérie.

La législation et la réglementation relatives à l'enregistrement des entreprises ont connu un assouplissement considérable ces dernières années.

C'est ainsi que les formalités d'inscription au registre du commerce (immatriculation, modification et radiation) ont été allégées et les délais nettement réduits.

Il n'est exigé pour le moment que les documents essentiels et les délais de délivrance du registre du commerce sont réduits à moins de 24 heures.

Les antennes locales du Centre National du Registre du Commerce, implantées dans les chefs lieux des 48 wilayas restent entièrement à votre disposition pour vous fournir tous les compléments d'informations nécessaires.

Le présent guide présente la nature des documents à fournir pour l'inscription au registre du commerce.

La Direction Générale du CNRC reste également à votre disposition pour vous accompagner, vous conseiller et vous fournir toutes les informations nécessaires à la création et au développement de l'entreprise en Algérie.

*La Direction Générale*

# IMMATRICULATION

## Personnes Physiques

**Le dossier doit comporter, les pièces suivantes :**

- \* Demande signée, établie sur des formulaires fournis par le centre national du registre du commerce ;
- \* Acte de propriété du local commercial ou contrat de location notarié ;
- \* Extrait d'acte de naissance ;
- \* Extrait du casier judiciaire (N° 3) ;
- \* Quittance justifiant l'acquittement des droits de timbre, prévu par la législation en vigueur (4.000 DA) ;
- \* Reçu de versement des droits d'immatriculation au registre du commerce, tel que fixé par la réglementation en vigueur ;
- \* Carte de commerçant étranger, le cas échéant ;
- \* Agrément ou autorisation délivrée par les administrations compétentes, pour l'exercice des activités ou professions réglementées .

# IMMATRICULATION

## Personnes Morales

**Le dossier doit comporter, les pièces suivantes :**

- \* Demande signée, établie sur des formulaires fournis par le centre national du registre du commerce ;
- \* Acte de propriété du local commercial ou contrat de location notarié (au nom de la société) ;
- \* Deux (02) exemplaires des statuts portant création de la société ;
- \* Copie de l'insertion des statuts de la société au BOAL et dans un quotidien national (Avis) ;
- \* Extrait d'acte de naissance et extrait du casier judiciaire des gérants, administrateurs, membres du directoire ou membres du conseil de surveillance ;
- \* Quittance justifiant l'acquittement des droits de timbre prévu par la législation en vigueur (4.000 DA) ;
- \* Reçu de versement des droits d'immatriculation au registre du commerce tel que fixé par la réglementation en vigueur ;
- \* Agrément ou autorisation délivré par les administrations compétentes, lorsqu'il s'agit de l'exercice d'une activité ou profession réglementée ;
- \* Les sociétés exerçant dans le secteur de l'importation de produits et marchandises destinés à la revente en l'état, doivent avoir un capital social **égal ou supérieur à 20 millions de dinars** entièrement libéré (Article 13 de l'ordonnance 05-05 du 25 Juillet 2005, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2005).

# IMMATRICULATION DES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES

**Le dossier doit comporter, les pièces suivantes :**

- \* Demande signée, établie sur des formulaires fournis par le centre national du registre du commerce ;
- \* Bail ou titre de propriété du local commercial qui abrite l'activité secondaire ;
- \* Quittance justifiant l'acquittement des droits de timbre, tel que prévu par la législation en vigueur (4.000 DA) ;
- \* Reçu portant acquittement des droits d'immatriculation tels que fixés par la réglementation en vigueur ;
- \* Copie des statuts pour les sociétés ;
- \* Agrément ou l'autorisation délivré(e) par les administrations compétentes pour l'exercice des activités ou professions réglementées.

# **MODIFICATION**

## **Personnes Physiques**

**Le dossier doit comporter, les pièces suivantes :**

- \* Original de l'extrait du registre du commerce ;
- \* Demande signée, établie sur des formulaires fournis par le centre national du registre du commerce ;
- \* Contrat de location notarié ou acte de propriété (cas de transfert) ;
- \* Quittance justifiant l'acquittement des droits du timbre fiscal prévu par la législation en vigueur ( 4.000 DA) ;
- \* Reçu portant l'acquittement des droits de modification du registre du commerce tels que fixés par la réglementation en vigueur (2.160 DA) ;
- \* L'agrément ou l'autorisation délivré(e) par les administrations compétentes pour l'exercice d'une activité ou d'une profession règlementée .

# MODIFICATION

## Personnes Morales

**Le dossier doit comporter, les pièces suivantes :**

- \* Original de l'extrait du registre du commerce ;
- \* Demande signée, établie sur des formulaires fournis par le centre national du registre du commerce ;
- \* Casier judiciaire et extrait de l'acte de naissance des nouveaux gestionnaires (en cas de changement de ceux-ci) ;
- \* Deux (02) exemplaires des actes modificatifs de la société ;
- \* Copie de l'insertion des actes modificatifs dans le BOAL et dans un quotidien national (Avis) ;
- \* Copie du contrat de location ou acte de propriété au nom de la société ( cas de transfert de siège) ;
- \* Quittance justifiant l'acquittement des droits de timbre fiscal prévu par la législation en vigueur (4.000 DA) ;
- \* Reçu portant l'acquittement des droits de modification du registre du commerce tels que fixés par la réglementation en vigueur ;
- \* Agrément ou autorisation délivré(e) par les administrations compétentes en cas d'exercice d'une activité ou profession règlementée.

# **RADIATION**

## **Personnes Physiques**

**Le dossier doit comporter, les pièces suivantes :**

- \* Demande signée, établie sur des formulaires fournis par le centre national du registre du commerce ;
- \* Original de l'extrait du registre du commerce ;
- \* Extrait de l'acte de décès de cujus, s'il y'a lieu ;
- \* Copie de la décision de justice, entraînant la radiation, le cas échéant ;
- \* Extrait de rôle apuré (activité) ;
- \* Reçu de paiement des droits de radiation (1.200 DA).



# **RADIATION**

## **Personnes Morales**

**Le dossier doit comporter, les pièces suivantes :**

- \* Demande signée, établie sur des formulaires fournis par le centre national du registre du commerce ;
- \* Acte notarié portant dissolution de la société joint à la délibération y afférente ;
- \* Copie de l'insertion de l'acte de dissolution au BOAL et dans un quotidien national (Avis) ;
- \* Original de l'extrait du registre du commerce ;
- \* Extrait de rôles apuré (l'activité) ;
- \* Reçu de paiement des droits de radiation (2.080 DA) ;
- \* Copie de la décision de justice entraînant la radiation, le cas échéant.

# **IMMATRICULATION**

## **des Commerçants Ambulants**

**Le dossier doit comporter, les pièces suivantes :**

- \* Demande signée, établie sur des formulaires fournis par le centre national du registre du commerce ;
- \* Justification de résidence ou le cas échéant l'autorisation d'emplacement au niveau d'un site aménagé à cet effet pour les activités exercées en étal;
- \* Copie carte grise du véhicule légalisée pour les activités exercées à l'aide d'un véhicule utilitaire ;
- \* Extrait d'acte de naissance ;
- \* Extrait du casier judiciaire (N° 3) ;
- \* Quittance justifiant l'acquittement des droits du timbre fiscal prévu par la législation en vigueur ( 4.000 DA) ;
- \* Reçu portant acquittement des droits d'immatriculation du registre du commerce tels que fixés par la réglementation en vigueur (2.080 DA) .

# IMMATRICULATION

## Transport Public

**Le dossier doit comporter, les pièces suivantes :**

- \* Demande signée, établie sur des formulaires fournis par le centre national du registre du commerce ;
- \* Certificat de résidence (original) ;
- \* Autorisation délivrée par le directeur des transports territorialement compétent ;
- \* Extrait d'acte de naissance ;
- \* Extrait du casier judiciaire (N° 3) ;
- \* Reçu portant acquittement des droits d'immatriculation au registre du commerce tels que fixés par la réglementation en vigueur (3.520 DA) ;
- \* Quittance justifiant l'acquittement des droits du timbre fiscal prévu par la législation en vigueur (4.000 DA).

## **CONTINUATION DE L'EXPLOITATION EN CAS DU DÉCÈS DU COMMERCANT**

**Le dossier doit comporter, les pièces suivantes :**

- \* Demande signée, établie sur des formulaires fournis par le centre national du registre du commerce ;
- \* Original de l'extrait du registre du commerce ;
- \* Extrait de l'acte du décès de cujus ;
- \* Attestation notariale de transfert de propriété (frédha) ;
- \* Procuration notariée établie par les héritiers au profit de la personne chargée de gérer le fonds de commerce de cujus ;
- \* Extrait de l'acte de naissance et du casier judiciaire du gérant ;
- \* Quittance justifiant de l'acquittement du droit de timbre, tel que fixé par la législation en vigueur (4.000 DA) ;
- \* Reçu de versement des droits de modification du registre du commerce tels que fixés par la réglementation en vigueur.

# **MODIFICATION DU REGISTRE DU COMMERCE POUR LE LOUEUR DU FONDS DE COMMERCE**

**Le dossier doit comporter, les pièces suivantes :**

- \* Demande signée, établie sur des formulaires fournis par le centre national du registre du commerce ;
- \* Original de l'extrait du registre du commerce ;
- \* Copie de l'acte notarié portant location gérance du fonds de commerce ;
- \* Copie de l'insertion de l'acte notarié portant location gérance au BOAL et dans un quotidien national ;
- \* Quittance justifiant de l'acquittement des droits de timbre, prévu par la législation en vigueur (4.000 DA) ;
- \* Reçu de versement des droits de modification du registre du commerce tel que fixé par la législation en vigueur.

## IMMATRICULATION DU LOCATAIRE GÉRANT DU FONDS DE COMMERCE

**Le dossier doit comporter, les pièces suivantes :**

- \* Demande signée, établie sur des formulaires fournis par le centre national du registre du commerce ;
- \* Extrait de l'acte de naissance ;
- \* Acte notarié portant location gérance du fonds de commerce ;
- \* Copie de l'insertion de l'acte notarié portant location gérance au bulletin officiel des annonces légales (BOAL) et dans un quotidien national ;
- \* Copie légalisée du registre du commerce du propriétaire du local commercial, revêtue de la mention relative à la location gérance du fonds du commerce ainsi que du nom et de l'adresse du domicile du locataire gérant ;
- \* Extrait du casier judiciaire ;
- \* Quittance justifiant l'acquittement des droits de timbre, prévus par la législation en vigueur (4.000 DA) ;
- \* Reçu de versement des droits d'immatriculation au registre du commerce, tels que fixés par la réglementation en vigueur ;
- \* Carte de commerçant étranger, le cas échéant.

**IMMATRICULATION DE SUCCURSALES,  
AGENCES, REPRÉSENTATIONS COMMERCIALES  
OU TOUT AUTRE ÉTABLISSEMENT COMMERCIAL  
RELEVANT D'UNE SOCIÉTÉ INSTALLÉE À  
L'ÉTRANGER**

**Le dossier doit comporter, les pièces suivantes :**

- \* Demande signée, établie sur des formulaires fournis par le centre national du registre du commerce ;
- \* Exempleaire des statuts portant création de la société mère, authentifiés par les services consulaires algériens et traduits, le cas échéant en langue nationale ;
- \* Exempleaire du registre du commerce de la société mère, traduit, le cas échéant en langue nationale ;
- \* Procès-verbal des délibérations prévoyant l'ouverture de l'établissement en Algérie, authentifié par les services consulaires, traduit, le cas échéant en langue nationale ;
- \* Copie de l'insertion du procès-verbal des délibérations prévoyant l'ouverture de l'établissement en Algérie, au BOAL et dans un quotidien national ;
- \* Extrait de l'acte de naissance et du casier judiciaire du gérant de l'établissement ;
- \* Acte de propriété du local commercial ou le bail établi au nom de l'établissement ;
- \* Quittance justifiant l'acquittement des droits de timbre, prévus par la législation en vigueur (4.000 DA) ;
- \* Reçu de versement des droits d'immatriculation au registre du commerce tels que fixés par la réglementation en vigueur ;
- \* Agrément ou autorisation délivré(e) par les administrations compétentes lorsqu'il s'agit de l'exercice d'une activité ou profession réglementée.

# Liste des antennes locales du CNRC



*Le dépôt de dossiers d'inscription au registre du commerce et les retraits des extraits du registre du commerce sont effectués au niveau de chaque antenne locale du CNRC du lieu d'implantation du local commercial.*

Wilaya	Adresse	Tél / Fax
Adrar	BP 108, Cité Aissat Idir	☎ 049 96.06.91
Chlef	BP 100, Cité des Fonctionnaires	☎ 027 44.43.10 / 77.27.21 ☎ 027 77.43.10
Laghouat	BP 1224 Maamourah, Cité Bouameur	☎ 029 93.19.32 / 93.30.22
O-E-Bouaghi	BP 11, Cité El Amel	☎ 032 42.85.60 ☎ 032 42.85.62
Batna	BP 58, Cité 18 Logments	☎ 033 80.73.22 ☎ 033 80.70.74
Bejaia	BP 212, Siège de la Wilaya	☎ ☎ 034 21.57.57
Biskra	BP 11, Cité 100 Villas Zhoun Ouest	☎ 033 74.38.22 ☎ 033 74.58.32
Bechar	BP 419 Cité Djihani	☎ 049 81.85.70 / 81.02.46 ☎ 049 81.02.46
Blida	Cité 142 Logements, Bt C N° 4, Bab Edzair	☎ 025 41.18.71 / 41.03.76 ☎ 025 41.03.76
Bouira	BP 45 cité 120 logements	☎ 026 94.45.19 / 94.45.47 ☎ 026 94.45.29 / 94.45.39
Tamanrasset	BP 1942 dersouf, rue du 05 juillet	☎ 029 34.40.82 ☎ 029 34.24.49
Tebessa	BP 276 Bd Hourari Boumedienne	☎ 037 48.22.88 ☎ 037 48.41.11
Tlemcen	BP 389 El Kiffan, Bd de la Soummam	☎ 043 20.74.15 / 20.26.50 ☎ 043 20.26.50 / 20.74.15
Tiaret	BP 79 Cité EPLF Hai El Badr	☎ 046 42.77.14 / 42.68.60 ☎ 046 42.77.14
Tizi-Ouzou	BP 006 Poste Amare, Cité EPLF 104 logts	☎ ☎ 026 21.88.49
Alger	BP 1009 40-42 rue Larbi Ben M'hidi	☎ ☎ 021 73.80.51 / 66.32.17
Djelfa	BP 3302 Ben El Kheich	☎ ☎ 027 87.65.59 / 87.59.59
Jijel	BP 204 Camp Chevalier BT 42	☎ 034 47.34.66 ☎ 034 49.89.42
Seif	BP 454 Av du 08 Mai 1945	☎ 036 93.57.45 ☎ 036 93.57.45 / 93.05.05
Saida	BP 187 Rue Zighout Youcf	☎ 048 51.31.08 ☎ 048 51.33.10
Skikda	BP 216 RP Av de l'Arsenal	☎ 038 75.66.18 / 75.90.16 ☎ 038 75.50.16 / 75.66.18
Sidi Bel Abbès	BP 162 Av Abbane Ramdane	☎ 048 56.86.45 ☎ 048 58.96.78
Annaba	BP 174 RP RP Place Belouizdad	☎ ☎ 038 80.30.55
Guelma	BP 326 Cité Bensouileh	☎ 037 21.20.64 / 26.49.63 ☎ 037 26.13.46
Constantine	BP 13 RP Cité Boussouf CNEP Bt n° 14	☎ 031 92.69.36 / 92.67.60 ☎ 031.66.15.63 / 95.73.33
Medea	BP 73 Rue du 19 Mars 1962	☎ 025 58.25.32 / 58.99.47 ☎ 025 58.25.32
Mostagamen	BP 21 Rue Belahouel	☎ ☎ 045 21.14.58
M'sila	BP 195 Route de Bordj Bou Arreridj	☎ 035 55.98.16 / 55.16.78 ☎ 035 55.98.16
Mascara	BP 649 A Rue Hassi Chella	☎ 045 81.22.92 / 80.17.21 ☎ 045 80.40.72 / 81.22.92
Ouargla	BP 448 Place de la République	☎ 029 71.38.17 ☎ 029 71.38.12 / 71.50.62

## Suite de la liste des Antennes locales du CNRC :

Wilaya	Adresse	Tél / Fax
Oran	BP 1527,119 Rue Mohamed Boudiaf	☎ 041 50.34.87 ☎ 041 41.38.61
El Bayadh	BP 172 Rue Djalaila Cheikh	☎ 049 71.46.75 ☎ 049 71.86.80
Illizi	BP 142 Nouvelle Ville	☎ 029 42.17.28 ☎ 029 42.23.55
B-B-Arreridj	BP 373 Lot Bennouche, Route de Birs nab	☎ 035 68.38.33 ☎ 035 68.57.55
Boumerdes	BP 113 Cité 1406 logements BT3 N° 7	☎ ☎ 024 81.72.96
El Tarf	BP 70 Bouteldja	☎ 038 60.92.01 ☎ 038 60.95.89
Tindouf	BP 438 Hai Gsabi, N° 83	☎ 049 92.16.18 / 92.39.17 ☎ 049 92.16.18
Tissemsilt	BP 164 Cité 100 Logements Bt 30	☎ 046 47.85.01 / 47.76.09
El Oued	BP 128 Cité Rimel	☎ 032 24.84.13 / 24.92.91 ☎ 032 24.84.13
Khenchela	BP 186 Cité du 1er Mai	☎ 032 32.28.40 / 31.78.43 ☎ 032 32.28.40
Souk Ahras	BP 304 Cité 1700 Logements	☎ 037 32.69.33 ☎ 037 32.63.11
Tipaza	BP 37 Cité Administrative	☎ 024 47.91.71 / 47.00.23 ☎ 024 47.00.23
Mila	BP 155 Cité 500 Logements	☎ ☎ 031 57.78.49
Ain Defla	BP 144 Cité 142 Logements	☎ 027 60.33.45 / 60.16.00 ☎ 027 60.33.45
Naama	BP 22 Cité Administrative	☎ 049 79.61.28 / 79.64.54 ☎ 049 79.61.28 / 79.77.57
Ain Temouchent	BP 171 Cité 100 Logements	☎ 043 60 13.90 ☎ 043 60.22.75
Ghardaia	BP 44 CTR Rue Didouche Mourad	☎ 029 88.60.98 / 88.59.02 ☎ 029 88.59.02
Relizane	BP 431 Rue du Figuier	☎ 046 92.44.91 ☎ 046 92.83.92